

Délibération n°2024-03-19

Réf. Nomenclature « Actes » : 5.3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Désignation du représentant de Haute-Corrèze Communauté à la fédération « Agir pour notre ligne »**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	51
Pouvoirs	13
Votants	64

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 juillet 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Christine Rougerie est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Badia Maryse	à	Martine Pannetier	Jabiol Monique	à	Dominique Miermont
Calla Tony	à	Philippe Pelat	Mathes Pierre	à	Pierre Chevalier
Cronnier Pierrick	à	Françoise Talvard	Parrain Céline	à	Jean-Pierre Guitard
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Ribeiro Sophie	à	Marilou Padilla-Ratelade
Fiancette Yoann	à	Elisabeth Ventadour	Saugeras Jean-Pierre	à	Anne-Marie Aubessard
Gautier Stéphanie	à	Pierre Coutaud	Valibus Michèle	à	Mady Junisson
Granet Henri	à	Jean-Marc Michelin			

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Beynat Audrey ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric (représenté) ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert ; Bringoux Jeanine ; Briquet Isabelle ; Brugère Jeremy ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtizia ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre ; Ecurat Daniel ; Faugeron Guy ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Lacrocq Michel ; Le Royer Sandrine ; Mazière Daniel ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Peyraud Stéphane ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Ratelade François ; Repezza Guillaume ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Sivade Alain ; Soulefour Marie-Christine ; Tur Christophe ; Vimou Barbara.

Délibération n°2024-03-19

Le président expose que Haute-Corrèze Communauté a fait de la question des mobilités un axe important de son projet de territoire.

Vu la délibération n°2024-02-18 relative au projet de fédération des acteurs privés et publics autour de la ligne de chemin de fer Clermont-Ferrand - Le Mont Dore – Ussel, en date du 11 avril 2024 ;

Considérant que Haute-Corrèze Communauté soutient le projet de fédération des acteurs privés et publics autour de la ligne de chemin de fer Clermont-Ferrand - Le Mont Dore – Ussel ;

Un projet de fédération des acteurs privés et publics autour de la ligne de chemin de fer Clermont-Ferrand - Le Mont Dore – Ussel a vu le jour dernièrement pour porter les enjeux du transport ferroviaire entre la Haute-Corrèze et l'Auvergne. Ce projet, porté par des acteurs privés, a pour objectif d'obtenir, à terme, l'adhésion de la totalité des acteurs publics et privés de cette ligne afin d'avoir la légitimité de peser sur la réouverture complète de cette liaison ferrée, avec du matériel moderne et un cadencement approprié aux besoins du territoire.

Suite au conseil communautaire du 11 avril dernier, il a été convenu que Haute-Corrèze Communauté adhère à cette structure. Après ajustement des statuts de cette structure fin avril, le conseil communautaire est maintenant invité à désigner un représentant pour participer aux travaux de cette structure et représenter les intérêts de Haute-Corrèze Communauté.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DESIGNE** le représentant de Haute-Corrèze Communauté pour siéger à la fédération « Agir pour notre ligne ».

A l'unanimité	
Votants	64
Pour	64
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 11 juillet 2024

Le Président,
Pierre Chevalier

